

Info-Familles

Spécial COVID-19



Face à la situation actuelle en période de pandémie, il nous importe de vous informer des derniers développements dans nos CHSLD. Je suis conscient de certaines inquiétudes et questionnements qu'engendre la situation, principalement suite à l'annonce du 3 avril dernier d'un premier cas positif de la COVID-19 parmi le personnel du CHSLD Lionel-Émond. Il s'agissait du premier cas dans les CHSLD pour la région de l'Outaouais. Depuis, un second cas positif a été confirmé parmi les employés de ce CHSLD. Soyez assurés que des mesures ont été prises immédiatement afin de limiter la propagation aux résidents et aux membres du personnel.

Vous trouverez dans ce bulletin un rappel des mesures mises en place dans l'ensemble de nos installations, suite à l'annonce gouvernementale du 13 mars dernier, déclarant l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du Québec.

- | | |
|-----------|--|
| 13 mars : | Isolation obligatoire de 14 jours à domicile pour l'ensemble du personnel revenant d'un voyage à l'extérieur du Canada |
| 14 mars : | Suspension des visites en CHSLD |
| 21 mars : | Mesures de distanciation sociale lors des repas et des loisirs : <ul style="list-style-type: none">• diminution de 50% de la capacité dans les salles à manger avec distanciation de 2 mètres entre les résidents• prise de repas à la chambre pour les usagers autonomes• application des mesures similaires pour les loisirs |
| 21 mars : | Prise en charge complète du lavage des vêtements par l'établissement |
| 21 mars : | Arrêt de la livraison des repas ou d'effets personnels par les proches (sauf pour les cigarettes/alcool qui doivent respecter une période de quarantaine et une désinfection avant d'être remis au résident) |
| 21 mars : | Mise en place de zones de confinement en cas d'éclosion (zones chaudes et froides) |
| 3 avril : | Premier cas de la COVID-19 (employé) au CHSLD Lionel-Émond : <ul style="list-style-type: none">• la direction de santé publique a été interpellée et leurs consignes sont appliquées• le personnel ayant été en contact direct avec l'employé déclaré positif a immédiatement été mis en isolation• la température des résidents est prise tous les jours et une surveillance accrue des signes et symptômes est assurée |
| 6 avril : | Application de la consigne du port de masque de procédure de façon obligatoire par les employés lors des soins et services effectués à moins de 2 mètres d'un résident |

Dans le contexte actuel, certains proches pourraient vouloir accueillir un résident hébergé en CHSLD à son domicile. Cela peut être envisageable selon les modalités expliquées par l'intervenant social. De plus, la condition de santé du résident doit être évaluée afin d'envisager un départ sécuritaire.

L'info-famille/Sécial Covid-19 est un bulletin créé afin de répondre à vos questions et préoccupations et pour vous informer des derniers développements dans nos CHSLD. Les intervenants peuvent également répondre à vos questions et soyez assurés qu'ils communiqueront avec vous advenant un changement de l'état de santé de votre proche.

La COVID-19 vous inquiète? Contactez sans frais, le : **1 877 644-4545**. Une clinique d'investigation est maintenant ouverte sur rendez-vous seulement. En composant ce numéro, les intervenants vous évalueront et vous donneront un rendez-vous au besoin.

Pour plus d'information en lien avec la COVID-19, consultez : quebec.ca/coronavirus.

Je vous remercie de votre collaboration en cette période d'incertitudes et soyez assurés que nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation par le biais d'Info-Familles / Spécial COVID-19.

Olivier Dion

Directeur adjoint DSAPA – Volet hébergement

